

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

La décision UL/DAJ n° 121-2025 concernant les tarifs des diplômes nationaux, des DU et DIU et des formations non diplômantes du collégium ALL pour l'année 2025/2026 est complétée conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 26 mai 2025



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

02 JUIN 2025

TARIFICATION DES DIPLOMES NATIONAUX DU COLLEGIUM ARTS, LETTRES, LANGUES (ALL) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Publics relevant de l'Apprentissage

Pour les employeurs du secteur privé, le tarif est appliqué en fonction des niveaux de prise en charge fixés par France Compétences, consultables à l'adresse suivante :
<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-niveaux-de-competence/>
 Les tarifs pour les employeurs du secteur privé ne sont donc pas détaillés dans le tableau ci-dessous.

Pour les employeurs du secteur public, les tarifs sont fixés selon les niveaux de prise en charge de chaque secteur (Fonction Publique Territoriale, d'Etat ou Hospitalière).
 Les tarifs pour les employeurs du secteur public sont donc détaillés dans le tableau ci-dessous.

FRAIS DE FORMATION (en sus des droits d'inscription)									
Collégium	Composante	Diplôme	Mention	Parcours type	N° RNCP	TARIF Apprentissage pour les employeurs de la Fonction Publique Territoriale 2025-2026	TARIF Apprentissage pour les employeurs de la Fonction Publique d'Etat 2025-2026	TARIF Apprentissage pour les employeurs de la Fonction Publique Hospitalière 2025-2026	
ALL	UFR ALL Nancy	Licence Professionnelle	Communication et valorisation de la création artistique	Maîtres de la scène lyrique	30056	9 938 €	9 938 €	9 938 €	
ALL	UFR ALL Nancy	Licence Professionnelle	Communication et valorisation de la création artistique	Accompagnement des publics et partenariats dans le spectacle vivant	30056	9 938 €	9 938 €	9 938 €	
ALL	UFR ALL Nancy	Licence	Langues Etrangères Appliquées	Anglais-Arabe (à distance)	39173	6 700 €	7 280 €	7 260 €	
ALL	UFR ALL Nancy	Licence	Langues, Littérature et Cultures Etrangères	Arabe (à distance)	40120	6 700 €	7 400 €	7 400 €	
ALL	UFR ALL Nancy	Master	Langues et Sociétés	Arabe (à distance)	38895	6 700 €	7 650 €	7 650 €	
ALL	UFR ALL Nancy	Master	Langues Etrangères Appliquées	Anglais-Arabe (à distance)	39283	6 700 €	7 999 €	7 999 €	